

Consultation sur le réaménagement des bureaux prévu par la direction sur Kappa

La Direction veut que TIS Saint-Ouen libère le 6^{ème} étage. Elle envisage donc de caser les collègues du 6^{ème} dans les niveaux en-dessous pour économiser des m².

Actuellement :

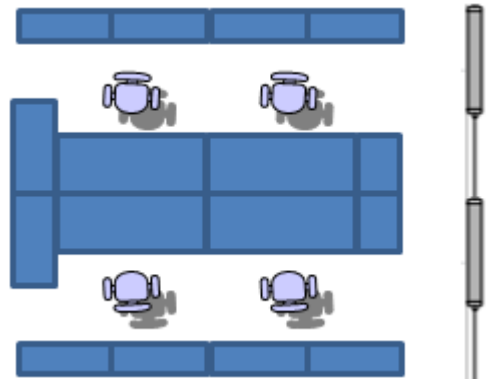
Vous disposez, à minima, de :

1 caisson fixe de 40cm de large sur 80cm ou
du meuble de séparation couloir de 40cm de large

1 table de 160cm de large sur 80cm

1 espace arrière souvent de 120cm

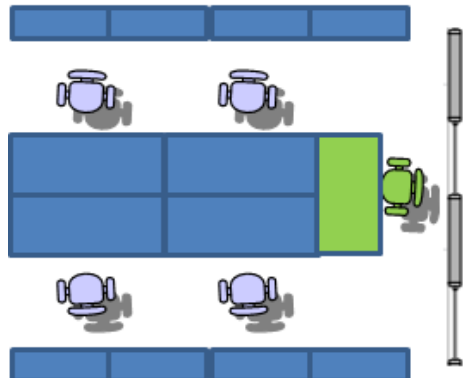
Soit au total, **a minima**, 200cm x 200cm = **4m²**
par poste de travail.



Les projets envisagés par la direction :

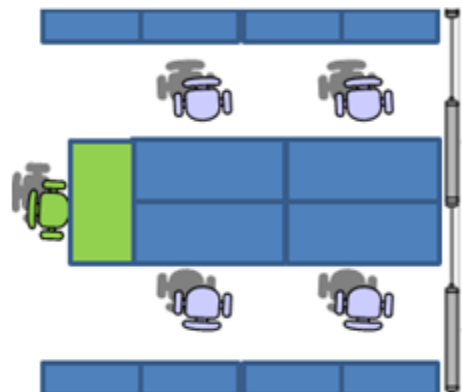
Cas N°1, variante 1:

- Suppression du meuble de séparation couloir,
- Suppression du caisson fixe
- déplacement de l'îlot actuel de 4 bureaux
- Ajout d'un cinquième bureau perpendiculaire aux 4 existants côté fenêtre, entraînant un problème de reflets sur l'écran d'ordinateur.



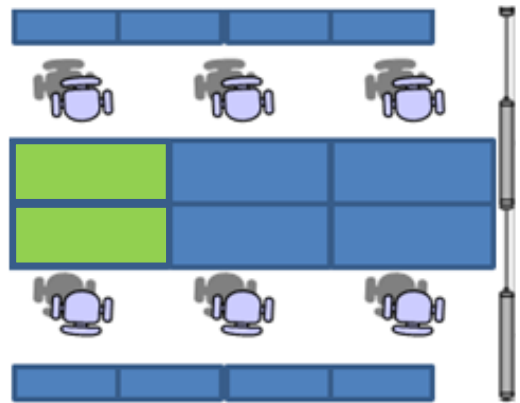
Cas N°1, variante 2:

- Suppression du meuble de séparation couloir,
- Suppression du caisson fixe
- déplacement de l'îlot actuel de 4 bureaux
- Ajout d'un cinquième bureau perpendiculaire aux 4 existants côté couloir, en plein passage : perte de l'isolation via le meuble de séparation couloir et problème de contre-jour face à la fenêtre.



Cas N°2 :

- Suppression du meuble de séparation couloir
- Suppression du caisson fixe
- déplacement de l'îlot actuel de 4 bureaux côté fenêtre ou côté couloir.
- Ajout d'un bloc de deux bureaux dans le prolongement des 4 existants.
- Les deux bureaux du bout seront littéralement dans le couloir.
- Ceux côté fenêtre auront des difficultés à accéder quand les chaises de leurs collègues ne seront pas sous les tables.



Si cela se fait :

Vous tombez à 3,2m² : 160cm x 200cm.

Vous consulterez vos plans et autres documents sur les seules armoires basses.

FO s'est prononcé contre la densification des postes de travail, contre la mise en place d'îlots à 5 ou 6 bureaux.

Une réunion du CHSCT aura lieu le 28 mars.

Demandes que vous souhaitez que vos représentants fassent valoir auprès de la Direction en matière d'aménagement des bureaux, armoires, salles de réunions, ... :

Nom(s)* : Prénom(s)* :

Bureau(x) ou open-space* :

A remettre à vos représentants FO :

Charles MENET, p.6018 ; Xavier KREBS, p.6004 ; Yves STROBBE, p.6617 ; Jean-Marie VERLOT, p.6459 ; Michel GARCIA, p.6343 ; Jean-Claude GAUDEBOUT, p.1655 ; François ROCOURT, p.1492 ; Christophe SOIROT, p.6644.



*mentions facultatives.